

tère ecclésiastique suprême. La transcendance du *quid est* de notre élévation à l'ordre surnaturel, à commencer par sa possibilité qui fonde essentiellement ce *quid*, y est supposée absolument hors des atteintes de la raison, celle-ci ne pouvant, par ses propres moyens, ni directement, ni indirectement, arriver à en avoir une certitude rationnelle ni à en fournir une démonstration philosophique » (p. 134-5).

Nul doute que la méthode suivie par le P. Descoqs, qui consiste à interroger les documents ecclésiastiques, méthode trop souvent négligée, ne soit bonne et valable ; nul doute non plus que son argumentation ne soit très vigoureuse et serrée.

J. BITREMIEUX.

G. BREYNAT, O. M. I. *Saint Joseph père vierge de Jésus*. (Extrait de la revue de l'Université d'Ottawa, avril-juin, 1938.) In-8, 31 p.

Le vénéré auteur, évêque titulaire d'Adramyte et vicaire apostolique du Mackenzie, se propose d'élucider « le mystère de la paternité de saint Joseph : ce patriarche est-il vraiment et théologiquement *père de Jésus* ? » (p. 2). La paternité de saint Joseph est basée sur un double fondement. Le premier est le mariage, puisque du fait de ce mariage « les puissances de maternité de Marie sont désormais sous l'unique contrôle de son époux. Désormais tout germe humain que renferme le sein de la Vierge, s'il continue à lui appartenir physiquement, appartient moralement et exclusivement à Joseph » (p. 4). Le deuxième fondement se trouve dans la virginité de saint Joseph. « Cette virginité que va féconder l'Esprit divin est conjointe. Elle appartient à Joseph autant qu'à Marie. A l'égal de celle-ci, celui-là en est la cause efficiente quoique négative et par abstention... (Saint Joseph) a engendré par sa virginité » (p. 7). Peut-on affirmer que la grâce gratuite de cette paternité a vraiment été accordée au saint patriarche ? Oui, cette paternité est *réelle* à l'égard du Fils de son épouse, mais virginale. Elle est « une participation réelle, quoique virginale, à la génération humaine du Christ... En vérité, on peut défier le plus subtil théologien de signaler une répugnance quelconque dans ces termes : père vierge de Jésus » (p. 12). Cette paternité est affirmée clairement par la Sainte Vierge, par Jésus lui-même, par saint Luc, par une puissante tradition et, de plus en plus, par les théologiens modernes (p. 13-17).

Quelle est la nature de cette paternité ? Tout d'abord elle est d'ordre hypostatique. « Par une grâce unique, la fécondité conjointe de Joseph et de Marie a été élevée à l'ordre de l'union hypostatique et au Verbe incarné comme terme et fruit préexistant de leur mariage » (p. 21). En elle se réalisent pleinement, quoique d'une manière particulière, les divers éléments de la définition de la génération. Il y a *origo viventis a vivente principio conjuncto in similitudinem naturae*. « Dans le mystère de l'Incarnation, il y a donc eu véritable génération. C'est à bon droit que l'Évangile appelle Joseph et Marie parents de Jésus. Le Sauveur en a reçu la nature humaine, dans sa plénitude de vie, comme les autres enfants la tiennent de leurs parents. La seule différence est que les enfants ordinaires la reçoivent par descendance des parents à eux ; Jésus l'a reçue par assumption de ses parents à lui-même » (p. 26). « On doit dire que les parents du Christ, Marie

et Joseph, engendrent conjointement le Verbe, selon toutes les formalités ou modalités qu'implique l'union hypostatique : Christ-Roi, Prophète, Législateur, Souverain Prêtre » (p. 28).

La thèse de Mgr B. eût gagné beaucoup à se présenter plus nettement. De quelle paternité s'agit-il ? L'auteur parle de paternité *vraie*, de paternité *réelle*. Mais la question qu'il s'agit d'élucider est de savoir de quelle paternité il s'agit. Car il y a génération dans l'ordre physique, et à celle-ci correspond la paternité au sens plénier ; il y a génération dans l'ordre spirituel et dans cet ordre on peut attribuer la paternité aux anges, comme dit saint Thomas, *Summa Theol.* I, qu. 45, a. 5 ; il y a génération improprement dite, et à celle-ci correspond la paternité dans l'ordre juridique. Certes, la paternité de saint Joseph est un cas particulier, unique, qui déborde par quelque côté la notion de paternité adoptive ou putative. Mais il ne suffit pas de lier entre eux deux termes, donnés par l'Écriture et la tradition (Saint Joseph père et vierge) pour y trouver matière à un nouveau mystère, insoupçonné jusqu'ici, le mystère de saint Joseph engendrant réellement par sa virginité. Car nous savons par l'Écriture que le saint patriarche n'eut aucune part à la production de la nature humaine du Verbe. De quel que nom qu'on l'appelle, sa paternité ne peut être une paternité au sens plénier et propre du mot. Quant aux fondements de cette paternité « réelle », ils sont illusoire. Le mariage de Marie et de Joseph est postérieur à l'Incarnation, et même s'il était vrai que tout germe humain renfermé dans le sein de la Vierge « appartient moralement et exclusivement à son époux » cette appartenance serait de l'ordre juridique, non de l'ordre physique, le seul qui puisse entrer en ligne de compte quand il s'agit de paternité au sens propre.

Illusion aussi, de penser que la virginité de saint Joseph soit une « cause efficiente, quoique négative et par abstention » ! Les causes efficientes négatives ne causent rien du tout, et ne peuvent être appelées telles que par un abus de langage.

Ainsi tout ce que dit l'auteur d'une « fécondité conjointe » de Marie et de Joseph est du pur verbiage, qui ne résiste pas un instant à la parole évangélique : *Maria de qua natus est Jesus... ut putabatur filius Joseph.*

La thèse de l'auteur ressemble étrangement, si je ne me trompe, à celle exposée il y a dix ans par R. Petrone (*Divus Thomas*, Piacenza, 1928, p. 29-49) et jugée très sévèrement par les théologiens et les organes du magistère (cfr *Divus Thomas*, 1928, p. 362).

AL. JANSSENS.

J. LECLERCQ. *Essais de Morale catholique*. IV. *La vie en ordre*. Bruxelles, Éditions de la Cité Chrétienne, 1938. In-8, 528 p.

Monsieur l'abbé Leclercq, que notre Alma Mater compte à présent parmi ses professeurs, termine son livre par une note où l'on retrouve l'humour qui lui est coutumier : « ... le lecteur qui atteindra cette cinq cent vingt-quatrième page de ce quatrième essai aura déjà mis par là dans sa vie un ferment de persévérance dont Dieu lui tiendra compte ». En fait, il nous semble que, si du moins l'on identifie mérite et effort, la lecture de « *La vie en ordre* » ne sera guère méritoire ; mais elle sera bienfaisante, à coup sûr, et mettra